



**PROJET D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES ET DANGERS
DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ET LA PROMOTION DE LA LIBRE CIRCULATION
DANS L'ESPACE CEDEAO**

UNITÉ DE GESTION DU PROJET « UGP »

TERMES DE RÉFÉRENCES

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES JOURNALISTES, DES MEDIAS ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
MALIENNE DANS LE DOMAINE LA MIGRATION – DÉVELOPPEMENT ET DE LA LIBRE
CIRCULATION DANS L'ESPACE CEDEAO**

JUILLET 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le **Projet d' « information et sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et de promotion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO »** est une initiative financée par l'Union Européenne à travers le « Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique » et mise en œuvre conjointement par le Ministère établis des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEEIA) et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID).

Le projet a pour objectif général la contribution au renforcement de la gestion des migrations au Mali par l'amélioration du niveau de connaissance des populations sur les risques liés à la migration irrégulière et sur les possibilités de migration régulière dans l'espace sous régional.

De l'expérience de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Migration (PONAM), il s'est avéré un déficit de compétences techniques des cadres de l'administration (publique et collectivité territoriale) et des Organisations de la société civile sur les questions migratoires d'une part et d'autre part sur les textes communautaires en matière de libre circulation.

C'est dans ce contexte, le projet dans sa composante « **Renforcement des capacités des acteurs maliens** », envisagée former 180 agents. Cette formation est une activité phare du projet au regard de l'importance des enjeux migratoires au Mali en termes de développement et pour une meilleure connaissance et appropriation des lois, conventions, protocoles en matière de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO.

Elle permettra de former un noyau de formateurs dans les trois zones d'intervention du projet (Kayes, Sikasso et le District de Bamako) à travers des modules clairement définis.

Cette formation permettra aux acteurs de se renforcer dans leurs missions de conception, de programmation, de mise en œuvre et de suivi-évaluations des actions de développement en général et sur des questions migratoires et de libre circulation des personnes et des biens dans l'espace CEDEAO en particulier.

En vue de réaliser cette mission, le **Projet d' « information et sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et de promotion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO »**, fait recours à un Bureau d'Études ou un Consultant ou un groupe de Consultants.

II. Objectifs de la formation

2.1 Objectif général :

Renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de migration et développement et en libre circulation.

2.2 Objectifs spécifiques :

- Former 180 personnes (journalistes, medias et sociétés civiles), sur la migration et de développement et sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace communautaire ;
- Outiller les participants en terminologie sur la migration et la libre circulation;
- Contribuer à améliorer l'image plus équilibrée de la migration et de ses contributions pour le développement des pays d'accueil et d'origine des migrants.

III. RÉSULTATS ESCOMPTES

- **180** personnes seront formées : 60 journaliste et 120 représentants de la société civile malienne ;
- Les participants disposeront de capacités techniques ;
- Les participants seront outillés en terminologie sur la migration et la libre circulation ;
- l'image plus équilibrée de la migration et de ses contributions pour le développement des pays d'accueil et d'origine des migrants sera améliorée.

IV. Les zones : Les trois zones du projet : District de Bamako – région de Kayes et région de Sikasso.

V. Public cible : La formation du noyau de formateur concernera 180 :

- 60 journalistes et médias ;
- 120 représentants de la société civile malienne.

VI. Tâches du Bureau / Consultant (es) :

- Proposer un chronogramme adapté d'exécution de la formation ;
- Élaborer un manuel du participant ;
- Elaborer un manuel du formateur ;
- Produire un rapport par zone d'intervention ;
- Produire un rapport global de formation

Pour un public cible de **180** personnes et vu la situation de la pandémie de la Covid, les sessions de formation se dérouleront ainsi :

- Chaque région : **60 personnes** à former, réparties en trois groupes de **20 personnes**
Chaque groupe de **20 personnes** suivra une session de formation de **3 jours**. Donc
chaque région : **3jx 3semaines = 9j de formation**,
- Trois (3) régions : **9 j x3 = 27 j de formation pour 180 personnes**

Les livrables : le cabinet ou Le/la consultant (e) retenu pour la mise en œuvre de la prestation devra fournir :

- Élaborer un manuel du participant ;
- Elaborer un manuel du formateur
- Rapports de formations : par zone.
- Rapport global de formation.

VI. DURÉE

La prestation débutera à compter de la date de la signature du contrat et selon la répartition ci-dessous :

Étapes	Jr/homme
Élaboration des modules et cahier de participant/formateurs	4
Réalisation de la formation dans les trois régions du projet : District de Bamako ; région de Sikasso et région de Kayes : 3jx3 semaines = 9j de formation par région, 3x9j =27j pour les trois régions	27
Rapport par session/ région et rapport final	2-7
TOTAL	33-38

VII. Soumission des offres

Les consultants ou cabinets sont invités à soumettre des offres qui devront comprendre :

7.1. Offre technique

L'offre technique devra présenter la compréhension du /des consultants (es)/cabinet du mandat et des attentes du projet, la méthodologie proposée, un calendrier indicatif des activités,

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée dans l'ordre suivant de façon à inclure, de manière limitative, les informations suivantes :

- Les CV détaillés en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires ;

- La compréhension des besoins et des services attendus à travers l'interprétation des termes de référence ;
- la proposition claire réaliste pour traiter les différentes parties exigées par les termes de référence (définition de la méthodologie, liste des acteurs à rencontrer ainsi qu'un calendrier indicatif etc.).
- Pour les cabinets, avoir un quitus fiscal à jour.

7.2. Offre financière : Le Budget total prévu est 18 060 euros toute taxe comprise

Conformément aux procédures en cours, les soumissionnaires devront déposer avant le 28 juillet 2021 à 14 H leurs offres contenant la proposition technique (3copies) et la proposition financière (3copies) dans deux enveloppes séparées, le tout dans une grande enveloppe avec référence de l'offre :

- Soit contre récépissé, au secrétariat de l'UGP, **sis à Hamdallaye ACI 2000 (contigu à la CNDH),**
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus – indiquée.

Après examen des dossiers par le Comité de dépouillement, le (la) candidat(e)/ cabinet retenu(e) sera contacté (e) directement par l'UGP.

NB : Pour toutes informations, veuillez adresser vos questions et requêtes à l'adresse : ghada.othman@cideal.org

NB : Aucun dossier ne sera rendu aux postulants.

VIII. Évaluation des offres

Une commission d'évaluation composée de l'UGP, du MMEIA de l'AECID, sera mise en place.

Une procédure en deux étapes sera utilisée pour évaluer les offres : l'évaluation des propositions techniques devant être achevée avant que les offres financières ne soient ouvertes, analysées et comparées.

9.1. Évaluation technique

Les propositions techniques seront évaluées selon les critères et la pondération suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Références académiques (Diplômes)	15
Expériences similaires au Mali et dans la sous-région et particulièrement dans les pays de la CEDEAO	15
Connaissances en matière de décentralisation et développement local, migration et développement et libre circulation	20
Capacité en ingénierie de formation et ingénierie pédagogique	25

Compréhension des TDR	10
Méthodologie de travail proposée	10
Langue bambara	05
Total	100

Seules les offres financières des soumissionnaires dont la proposition technique a obtenu un minimum de 60 points sur 100 seront considérées.

9.2. Évaluation financière

Parmi les offres retenues, celle moins-disante aura la note de 100 points. Les autres offres seront notées en utilisant la formule suivante :

Montant de l'offre moins-disante

$$\text{Note financière d'une offre } x = \frac{\text{Montant de l'offre } X}{\text{Montant de l'offre moins-disante}} \times 100$$

9.3. Évaluation finale : C'est une pondération de l'offre technique et financière selon la formule suivante :

$$\text{Note globale} = \text{Note technique} \times 70\% + \text{note financière} \times 30\%$$

IX. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents et tous contenus préparés par la/le consultant-e/cabinet dans le cadre du présent travail seront et resteront la propriété du projet MMEIA/EU/AECID et ses partenaires.

X. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES :

Seule le Consultant/Cabinet prestataire et sélectionné pour l'exécution du contrat et répondant aux exigences de qualification et de l'expérience requises dans ce cahier des charges et sous réserve de vérification des requis par le MMEIA et l'AECID sera contactée pour signature du contrat de prestations de services.

Le Consultant/cabinet contractant assume l'obligation d'exercer, de manière réelle, effective et continue avec le personnel chargé de l'exécution du contrat. En particulier, il/elle assumera le paiement des prestations, ou les obligations légales appropriées, en ce qui concerne la prévention des risques, l'autorité disciplinaire et tous les droits et obligations découlant de la relation contractuelle entre l'employé et l'employeur.

Le consultant/Cabinet contractant veille à la stabilité dans le personnel affecté à l'exécution du contrat, afin de ne pas altérer le bon fonctionnement du service. En cas de changement de personnel, il doit en informer l'entité adjudicatrice. L'UGP et ses partenaires veilleront à l'évaluation de la productivité et la qualité du travail, et tout changement du personnel sera soumis à son autorisation. En cas d'accord le changement sera fait avec un autre profil similaire. Si au cours de l'exécution du contrat, l'entreprise/Cabinet contractant propose le remplacement du personnel (demande justifiée auprès de l'UGP pour un tel changement), la demande de changement doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Une justification écrite expliquant la raison du changement doit être soumise quinze jours à l'avance. Dans le cas où le demandeur de changement est l'UGP, dans sa justification indiquer le départ du profil concerné, qui peut aller d'un à quatorze jours.
- Le consultant/Cabinet contractant doit veiller à la bonne prestation de services, effectuer un transfert complet de l'information et des tâches dans le remplacement du personnel.
- Un profil avec une qualification égale ou supérieure au profil requis dans le PPT sera fourni.

XI. CONFIDENTIALITE DE L'INFORMATION.

Le contractant est tenu expressément de se conformer à l'accord de confidentialité décrit dans la présente clause de ce cahier des charges techniques et de maintenir la confidentialité absolue et la discrétion sur les données du projet pendant au moins deux années après la clôture du projet.